

ADOPTION DU BUDGET 2022 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville, que le conseil de la Ville de Sainte-Catherine adoptera le budget pour l'exercice financier 2022 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024 lors d'une séance extraordinaire qui aura lieu le mardi 18 janvier 2022 à 19 h, à la salle du conseil et par enregistrement différé.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget et sur le programme triennal d'immobilisations.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes.*

Donné à Sainte-Catherine, ce 5 janvier 2022

Me Pascalie Tanguay, directrice des Services juridiques et greffière

I:\Services juridiques et greffe\Avis publics\avis adoption du budget et PTI.doc